

Plan d'Actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2022-2027

A/ Développer l'exemplarité des services publics

1. **Constituer une équipe d'élus convaincus, motivés et acteurs**
 - Organiser des journées dédiées (formation, visites...)
 - Les encourager à participer aux séminaires nationaux
 - Valoriser le témoignage des élus exemplaires
2. **Créer un réseau sur l'exemplarité dans les services publics**
 - Officialiser et étendre la charte de l'éco-agent
 - Organiser et animer des groupes de travail intra et inter-collectivités
 - Diffuser un guide de la commande publique éco-responsable
3. **Développer les manifestations éco-responsables**
 - Diffuser un guide pratique et une charte d'engagement
 - Accompagner les organisateurs
 - Former les personnes ressources

B/ Informer et sensibiliser

4. Accompagner le consomm'acteur dans ses achats et ses usages

- Apporter des conseils en écologie sociale et familiale
- Organiser des ateliers pratiques dans les communes
- Rédiger et diffuser des guides pratiques et thématiques

5. Sensibiliser les enfants

- Poursuivre les interventions scolaires et AAP ciblés
- Eduquer par le jeu : Escape Game, parcours sportif...
- Toucher les ados via les réseaux sociaux (bloggeurs)

6. Sensibiliser le grand public

- Utiliser les supports digitaux : TV, site Internet, réseaux sociaux...
- Lancer un AAP auprès des relais de proximité
- Poursuivre les opérations de proximité : marchés forains, déchèteries...

C/ Lutter contre le gaspillage alimentaire et faciliter la gestion de proximité des biodéchets

- 7. Accompagner les commerces de bouche dans la lutte contre le GA**
 - Vendre à prix réduits les invendus
 - Faciliter les dons alimentaires
- 8. Accompagner les restaurants scolaires dans la lutte contre le GA**
 - Sensibiliser et former toutes les parties prenantes
 - Valoriser les excédents alimentaires
- 9. Faciliter la valorisation des biodéchets en circuits courts**
 - Poursuivre la promotion du compostage domestique
 - Développer le broyage des déchets verts à domicile
- 10. Promouvoir les produits locaux et les circuits courts**
 - Favoriser la vente directe : marchés, AMAP, Ruches
 - Développer l'autoproduction : potagers partagés

D/ Encourager l'allongement de la durée de vie des objets

11. Développer l'information au public sur les solutions de réemploi

- Organiser un évènement type « Salon de la seconde main »
- Rendre plus visible le site www.reparer.re

12. Favoriser l'utilisation des pièces détachées d'occasion

- Créer une plate-forme numérique pour la vente en ligne
- Faire connaître l'outil auprès des professionnels et des particuliers

13. Développer les ressourceries sur le territoire Est

- Créer un espace de vente partagé
- Projet de déchèterie/ressourcerie à St André – La Cressonnière

14. Faciliter la vente en vrac et le réemploi des contenants

- Encourager les « barquettes » réutilisables pour les repas à emporter
- Privilégier la vente en vrac et les emballages réutilisables